

MANDAT DU
Groupe de travail Transports
POUR LA PÉRIODE **2023-2024**
(COMPRISE ENTRE LA XVII^e ET LA XVIII^e RÉUNION DE LA
CONFÉRENCE ALPINE)

1. Remarques introductives

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les aborder

Les transports contribuent dans une mesure importante aux émissions, à la pollution et aux impacts environnementaux dans les Alpes. De plus, les développements économiques et sociaux prévus à l'avenir pourraient renforcer ces impacts sur l'environnement alpin. Inversement, les développements technologiques attendus en matière d'électrification et d'utilisation d'autres carburants alternatifs, ainsi que dans le domaine du télétravail, pourraient aider à les atténuer.

Les transports alpins se composent de trois principaux facteurs –flux de transit, mobilité touristique, mobilité locale – qui, dans différentes mesures et de différentes manières, provoquent tous des impacts sur les Alpes. Aussi s'impose-t-il d'organiser et de réguler convenablement ces trois facteurs pour faire en sorte que l'arc alpin reste un lieu vivable.

Le sujet des transports est dûment pris en compte dans l'agenda des politiques alpines et a été abordé par la Présidence suisse de 2021-2022 par le biais de l'initiative « Alliance du Simplon ». Le GdT Transports se fixe de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action qui en résultera.

Le GdT Transports s'emploiera également à poursuivre les activités dans certains des domaines précédemment abordés par le groupe de travail EnvALP du Processus de Zurich, notamment concernant la réduction des impacts environnementaux du trafic de poids lourds, le développement des transports à carburants alternatifs et la poursuite de la promotion du transport multimodal.

2. Objectifs

Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII^e Conférence alpine

Le Groupe assurera les tâches opérationnelles suivantes :

1. Mener une étude approfondie sur les connexions entre transports et développement régional, comme prévu par le PTP 2023-2030 de la Convention alpine. Par exemple, évaluer les modes socialisés de télétravail (coworking) et promouvoir les solutions de services de mobilité (Mobility as a service - MaaS).

Évaluer les solutions possibles pour améliorer les destinations isolées de montagne en utilisant des systèmes intégrés de transports ou des systèmes de mobilité multimodale.

2. Évaluer les conditions-cadres nécessaires pour la création d'itinéraires pilotes sans émissions pour les véhicules légers, les poids lourds et les bus, ainsi que les infrastructures de recharge correspondantes, spécialement en lien avec le travail en cours pour la proposition de règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (EU-AFIR) et avec l'Alliance du Simplon.
3. Évaluer la mise en œuvre de la transition énergétique dans la logistique, les mesures et les réglementations transalpines.
4. Évaluer le potentiel des transports combinés en vue de la transition modale dans les transports de marchandises traversant les Alpes. Cet objectif contribue à la mise en œuvre du Parcours 1, étape 1, du Système alpin d'objectifs climat.

3. Résultats attendus

Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs

Le Groupe livrera des rapports écrits sur chacun des objectifs, portant des recommandations à l'intention des parties prenantes et des décideuses et décideurs politiques en vue d'aider les pouvoirs publics à améliorer les politiques publiques liées aux transports. En outre, sur certains sujets, l'on peut envisager de dresser des résumés ou des infographies pour assurer la diffusion auprès du grand public.

4. Méthode de travail

Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons)

Comme par le passé, le Groupe prévoit de se réunir trois fois par an jusqu'à la prochaine Conférence alpine.

Les réunions se tiendront en présentiel une fois par an, soit dans le pays de présidence du Groupe, soit dans le pays assurant la présidence de la Conférence alpine (Slovénie).

Le lien avec les processus et organes parallèles seront assurés par des informations, consultations et participations mutuelles lors des réunions respectives.

5. Coopération

Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus

La Présidence représentera autant que nécessaire le Groupe aux réunions de haut niveau (Conférence alpine, Comité permanent, réunions des Présidences des Organismes de travail thématiques, Comité consultatif sur le climat alpin, suivi du PTP, etc.). Les activités du Groupe sont conformes aux orientations dressées par le Comité consultatif sur le climat alpin. Les possibilités de synergies avec le GdT Aménagement

du territoire et développement durable seront explorées. Le Groupe est désireux de participer aux dynamiques initiées par la Suisse au titre de l'Alliance du Simplon.

Le Groupe de travail œuvrera en étroite collaboration avec :

- Le GA4 de la SUERA (Mobilité), dont le leader est l'un de ses observateurs ;
- iMONITRAF! ;
- Arge Alp ;
- Le programme Interreg Espace alpin ;
- Le Processus de Zurich ;
- Les parties prenantes concernées en fonction de chacun des objectifs : autorités locales, associations patronales, universitaires, associations environnementales, etc.

Par ailleurs, le Groupe de travail Transports s'emploiera à instituer un réseau d'institutions alpines d'expertise pouvant facilement être mobilisé, le cas échéant, pour des opérations de benchmarking, et reliant des centres publics, universitaires et professionnels de ressources d'expertise dans les pays alpins.

6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

Les outils de communication livrés par le Groupe seront essentiellement des rapports écrits qui devront être discutés et adoptés par les institutions leaders de la Convention alpine.

De courts résumés exécutifs et des infographies ciblant un public plus vaste pourront également être livrés.

7. Lien avec le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

Le PTP 2023-2030 englobe deux approches liées aux transports :

- Dans le cadre de sa deuxième priorité (« Entreprendre une action ambitieuse en matière de climat ») : « la décarbonation des transports transalpins de marchandises, grâce au report modal et au développement de solutions de mobilité durable » ;
- Dans le cadre de sa troisième priorité (« Assurer une bonne qualité de vie aux populations des Alpes ») : « une organisation efficace de la vie dans les communes, villes et villages, [...] l'aménagement du territoire ; une bonne qualité de la mobilité et des transports publics ».

Ayant ainsi en main les deux extrémités (locale et internationale) de la chaîne, le Groupe tentera de réaliser son souhait d'aider à améliorer l'environnement alpin, en agissant à la fois sur les flux de transit et sur la mobilité locale.

8. Présidence

La Présidence sera assurée par la France.